

MAIRIE
DE
REBRECHIE
45470

Téléphone 02 38 65 61 15
Télécopie 02 38 65 54 34
E-mail : rebrechien@wanadoo.fr

Session du 23 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Area Bacchi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. DARDONVILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain DARDONVILLE – Franck DUBOIS – Mme Corinne POUSSE – M. Thierry LEGUET, – M. Bernard JAHIER – Mme Joëlle CAPLAIN – Mme Ghislaine JUNCHAT – M. Jean-Jacques GASTECEL – Mme Aline PASSEMARD – Mme Céline GAUCHER – M. Cyrille MÉRY – M. Alexis PINTO – Mme Sabrina PLISSON

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Mme Colette OGER pouvoir à Mme Aline PASSEMARD
M. Arnaud TARTROU pouvoir à M. Franck DUBOIS

La session du 25 avril 2014 est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Mme Céline GAUCHER est élue secrétaire de séance.

FINANCES : Compte de Gestion 2013 Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder au vote de la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif, du Compte Administratif, de l'affectation des résultats et du Budget Supplémentaire 2014.

- **Compte de Gestion 2013 du receveur**

Le compte de gestion du budget communal 2013 du receveur présente les résultats budgétaires suivants identiques au C.A. de la Commune :

Fonctionnement :	
Dépenses	985 090.18 €
Recettes	1 104 744.82 €
Excédent	119 654.65 €
Investissements :	
Dépenses	171 059.70 €
Recettes	50 646.78 €
Déficit	- 120 412.92 €
Déficit global 2013	- 758.28 €

- **Compte Administratif 2013 / Budget Supplémentaire 2014**

Monsieur le Maire présente compte par compte le Compte Administratif 2013 de la commune qui représente l'ensemble des dépenses réalisées et une proposition de budget supplémentaire pour l'année 2014 reprenant les résultats de l'exercice.

Monsieur LEGUET remarque que l'attribution de compensation de la taxe professionnelle est passée de 29 013 € à 1000 €.

Monsieur le Maire explique que lors du transfert d'une compétence communale à une communauté de communes le montant du transfert est recalculé. Le montant à l'origine correspond à la différence entre le montant de taxe professionnelle, transférée par la commune à la communauté de communes lors du passage à la taxe professionnelle unique, et le montant de la partie intercommunale de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti transférée par la communauté de communes à la commune. A chaque nouveau transfert de compétence ce montant est minoré des coûts transférés. En l'occurrence le montant de la compensation est

diminué de la quote-part due par la commune pour l'entretien des voiries intercommunales.
Monsieur DUBOIS précise que les dotations intercommunales sont majorées par rapport à celles communales.
Monsieur DARDONVILLE précise que le montant de l'attribution de compensation est fixé mais peut varier en cas de modification importante du coût des charges transférées ou du niveau de recettes (implantation de nouvelles entreprises ...).

- Affectation du résultat 2013

Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent de ...		361 143.58 €
✓ dont résultat de l'exercice	119 654.65 €	
✓ résultat reporté	241 488.93 €	
Vu le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de :		- 158 296.72 €
✓ dont résultat de l'exercice	-120 412.92 €	
✓ résultat reporté	-26 290.86 €	
✓ Reste à Réaliser reporté	-11 592.94 €	
et propose d'affecter les résultats de 2013 :		
• Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		202 846.86 €
• Ligne 1068 – Résultat d'investissement reporté		158 296.72 €

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux différents votes :

- Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, vote POUR la concordance entre le Compte de Gestion du receveur municipal et le Compte Administratif qui présente les résultats budgétaires suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	985 090.18 €
Recettes	1 104 744.82 €
Excédent	119 654.65 €

Investissements :

Dépenses	171 059.70 €
Recettes	50 646.78 €
Déficit	- 120 412.92 €

Déficit global 2013 - 758.28 €

- Affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, vote POUR l'affectation des résultats tel que présenté ci-dessus, soit :

• Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	202 846.86 €
• Ligne 1068 – Résultat d'investissement reporté	158 296.72 €

- Vote Compte Administratif 2013

La présidence est prise par Monsieur Bernard JAHIER pour débattre sur le compte administratif de Monsieur le Maire qui quitte la séance pendant les délibérations. Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion du receveur soit :

Fonctionnement :

Dépenses	985 090.18 €
Recettes	1 104 744.82 €
Excédent	119 654.65 €

Investissements :

Dépenses	171 059.70 €
Recettes	50 646.78 €
Déficit	- 120 412.92 €

Déficit global 2013 - 758.28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, vote POUR le compte administratif 2013.

Monsieur le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

- Vote du Budget Supplémentaire 2014

Après avoir vu les différentes orientations du Budget Supplémentaire Communal 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Supplémentaire qui présente les équilibres ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	1 171 273.91 €
----------	-----------------------

Recettes

1 171 273.91 €

Section d'Investissements :

Dépenses

337 707.14 €

Recettes

337 707.14 €

Monsieur DUBOIS précise que le Budget Supplémentaire n'est qu'une vision du Budget, il peut être modifié par la suite en fonction des orientations que peuvent lui donner les décisions des commissions et des nouvelles contraintes budgétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés ADOPTE le Budget Supplémentaire tel que présenté par Monsieur le Maire.

DELEGATION AU MAIRE : Matériel Services Techniques

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUBOIS.

Monsieur DUBOIS informe le Conseil Municipal que la tondeuse autoportée âgée de 14 ans n'était économiquement plus réparable. Il a été demandé à la commission d'analyser l'achat d'un nouvel équipement. Deux produits lui ont été présentés.

Après avis des utilisateurs et compte tenu du budget il a été décidé de choisir le matériel Kubota et d'utiliser leur solution de financement .

Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations a validé l'achat de ce matériel.

Monsieur DUBOIS comme une partie de la Commission regrette que le choix n'ait pu être fait en Conseil. Il y avait urgence à changer ce matériel mais par rapport aux coûts, il aurait préféré que le Conseil valide cet achat.

Monsieur DUBOIS informe le Conseil Municipal que la débroussailleuse est hors service depuis peu. Des devis sont en cours.

Monsieur LEGUET s'inquiète qu'il n'y ait eu aucun montant d'inscrit au budget 2013 dans la ligne 6156 Maintenance du matériel. Il demande si une maintenance des équipements est effectuée.

Monsieur le Maire répond que la maintenance des équipements est actuellement imputée dans un autre compte, 61551 : Entretien Matériel Roulant.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

- Commission travaux :

o Dossier commerces centre Bourg

Monsieur DUBOIS et Monsieur DARDONVILLE ont rencontré Monsieur CROIZÉ le 19 mai. Lors de cette rencontre, ils ont abordé le dossier de l'aménagement du Centre de Première Intervention de Rebréchien afin qu'il puisse établir une proposition d'honoraire d'assistance à l'établissement des dossiers. Cette proposition comprend un phasage et de nombreuses options qui doivent permettre à la commission de décider du niveau de prestation nécessaire pour réaliser ce dossier.

Monsieur JAHIER s'étonne qu'une telle rencontre ait eu lieu sans que la commission n'ait été informée.

Monsieur DUBOIS précise qu'il ne peut pas informer la commission de l'ensemble de ses initiatives mais que c'est la commission qui validera ou non.

Monsieur DARDONVILLE répond que l'objet initial de ce rendez-vous n'était pas d'analyser ce dossier.

o Projet lotissement privé

Monsieur DUBOIS informe le Conseil qu'avec Monsieur le Maire, ils ont reçu en mairie un aménageur qui prévoit un lotissement de 8 lots sur un terrain privé. Ce projet est significatif puisqu'il se rajoute au quota de construction de la ZAC. Ce rendez-vous a été organisé rapidement à la demande du géomètre et du promoteur. Lors de cette réunion il leur a été indiqué que la commune ne s'opposerait pas à ce projet dans la mesure où il respecte le PLU et les règlements d'urbanisme. Malgré tout il a été précisé qu'il risquait d'y avoir une incompatibilité avec les règles de défense incendie du SDIS.

Monsieur LEGUET demande pourquoi l'aménageur communique sur ces futurs lots alors que la Mairie ne s'est pas encore officiellement prononcée.

Monsieur DUBOIS répond que le but de l'aménageur est de voir si son projet est viable en constatant l'intérêt potentiel des futurs acquéreurs.

o Tempête du 21 mai

La tempête de vent du 21 mai a fait de nombreux dégâts sur les bâtiments communaux. La sécurisation a été mise en œuvre par les employés communaux. Les bâtiments touchés sont :

- L'Eglise
- Le Bar
- L'ancien Centre de Première Intervention

○ Informations diverses

Monsieur DUBOIS et Monsieur DARDONVILLE ont rencontré le 19 mai en Mairie Monsieur BLONDEAU, architecte basé à Loury. Celui-ci a présenté son cabinet et offert ses services pour de futurs projets communaux.

Monsieur DUBOIS informe le Conseil que la pompe à chaleur de la bibliothèque de l'école vient d'être mise en service. Un réglage de la pompe à chaleur de l'école a été effectué. Des précisions sur son fonctionnement ont été apportées.

- Commission personnel

○ Recrutement Secrétaire de Mairie

Monsieur Dubois informe le Conseil que le poste de Secrétaire de Mairie sera vacant à compter du 1er juillet. Une présélection pour trouver son remplaçant a eu lieu et une analyse doit être faite par la commission ressources humaines le 5 juin prochain.

○ Aménagement horaires rentrée 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle que du fait des nouveaux rythmes scolaires (TAP, restaurant du mercredi, départ en retraite ATSEM) une réorganisation des horaires est à prévoir. Cette organisation sera à valider lors d'une future commission.

- Commission Ecole

○ Nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POUSSE.

Madame POUSSE informe le Conseil qu'il a été organisé une réunion mardi 20 mai au niveau de la Communauté de Communes de la Forêt (CCF). Le but étant de valider les différents horaires et de présenter les choix des différentes communes au niveau de la CCF.

Rebréchien reste sur la proposition du personnel éducatif et des parents d'élèves.

Horaires année scolaire 2013 - 2014

	Périscolaire		Ecole		Pause méridienne		Ecole			Périscolaire	
Lundi	7h00	8h45	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		16h45	18h30
Mardi	7h00	8h45	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		16h45	18h30
Mercredi											
Jeudi	7h00	8h45	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		16h45	18h30
Vendredi	7h00	8h45	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		16h45	18h30
Total	7h00		12h00		8h00		12h00			7h00	
	Total semaine										46h00

Horaires année scolaire 2014 - 2015

	Périscolaire		Ecole		Pause méridienne		Ecole		TAP	Périscolaire	
Lundi	7h00	8h30	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	16h30		16h30	18h30
Mardi	7h00	8h30	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	15h00	16h30	16h30	18h30
Mercredi	7h00	8h30	8h30	11h30	11h30	13h30	Accueil de Loisirs				
Jeudi	7h00	8h30	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	16h30		16h30	18h30
Vendredi	7h00	8h30	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	15h00	16h30	16h30	18h30
Total	7h30		15h00		10h00		9h00		3h00	5h00	8h00
	Total semaine										57h30

Monsieur le Maire souligne que l'amplitude horaire d'un enfant en collectivité peut être très importante.

Le 23 mai une réunion a eu lieu avec le personnel enseignant et les parents d'élèves pour valider l'organisation de la rentrée 2014-2015.

Monsieur LEGUET demande comment se sont organisées les communes alentours.

Madame GAUCHER explique que par exemple à Vennecy ils ont choisi de regrouper les heures de (Temps d'Activité Péri-éducatif) TAP en trois heures le vendredi.

Monsieur le Maire précise que les écoles privées (celles de Neuville-aux-Bois) ne sont pas obligées d'appliquer la réforme.

Monsieur LEGUET demande ce qu'il a été prévu si un enfant refuse de faire les TAP mais doit aller au périscolaire. En effet, les TAP ne sont pas obligatoires.

Madame GAUCHER répond qu'il a été prévu un lieu de surveillance durant les TAP mais sans activité.

Monsieur le Maire précise qu'à partir du CE2, les élèves peuvent sur autorisation des parents rentrer directement chez eux après l'école.

Madame POUSSE informe le Conseil qu'au début du mois de juin les familles recevront de la part de la CCF un dossier à remplir. Ce dossier doit être impérativement rempli pour pouvoir bénéficier d'une place.

Monsieur DUBOIS tient à souligner que la commune a suivi les demandes des parents d'élèves et de la communauté éducative. Ceci permet d'avoir un certain consensus bien que la commune subisse cette réforme.

Monsieur DARDONVILLE souligne que le projet de Rebréchien est bien structuré notamment grâce au travail de la directrice de l'accueil périscolaire.

- Informations diverses

Madame POUSSE informe le Conseil qu'elle participera le 6 juin à la remise du permis internet et que le 10 juin aura lieu le Conseil d'Ecole.

- Commission Communication

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques GASTECEL.

- Site internet

Trois prestataires informatiques ont été rencontrés afin qu'ils puissent établir une proposition pour réaliser un site web communal. La commission se réunira courant juin pour analyser les différentes propositions et porter le dossier à l'ordre du jour d'une réunion de travail. Le but est de valider ce dossier pour fin juin afin de pouvoir offrir ce nouveau service aux administrés pour la rentrée prochaine.

Monsieur LEGUET ajoute que le dossier est consultable par l'ensemble des conseillers en mairie.

- Rock In Rebrech

Le festival « Rock In Rebrech » se déroulera le 24 mai à partir 17h00 avec en tête d'affiche Vulcain et Café Bertrand.

- Fête de la musique à Rebréchien

La commission Culture, nouvellement élue, a décidé d'organiser une manifestation musicale le **vendredi 20 juin 2014 à partir de 19h30** sur la place de l'église.

Le groupe ITCH (Pop folk franco/anglais), qui propose un répertoire tout public, animera la soirée.

Comme chaque année, possibilité de restauration sur place. Bancs et tables mis à la disposition du public.

Questions diverses

- **Découpage cantonal 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le ministère de l'intérieur vient de répondre à la demande de recours gracieux formulé par la commune concernant le découpage cantonal. D'après leur analyse, le recours n'est pas valable car il n'y aurait pas d'arguments qui pourraient remettre en cause le découpage cantonal. Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du découpage cantonal aucune Communauté de Communes ne devait être scindé ce qui n'est pas le cas pour la Communauté de Communes de la Forêt. La commune adressera un recours contentieux au Conseil d'Etat.

- **Commissions de la Communauté de Communes de la Forêt (CCF)**

La CCF a créé 5 commissions thématiques. Chaque commune peut désigner des conseillers en nombre égal aux conseillers communautaires élus pour y siéger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- Commission aménagement / économie : M. Alain DARDONVILLE
- Commission service à la population : Mme Céline GAUCHER
- Commission culture / loisirs – sport/communication : Mme Céline GAUCHER
- Commission finances / mutualisation : M. Alain DARDONVILLE
- Commission environnement / voirie / accessibilité / transport : Mmes Joëlle CAPLAIN et Ghislaine JUNCHAT

Représentation de la commune :

- Pays « Forêt d'Orléans, Val de Loire »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POUSSE

Madame POUSSE informe le Conseil qu'elle a assisté au premier comité syndical qui s'est tenu le 15 mai. L'ordre du jour comprenait l'élection du bureau.

- Président : M. Philippe VACHER, Maire de Seichebrières
- Représentants élus de la CCF : Vice-présidence : Mme Julia VAPPEREAU, 1^{ière} adjointe à Neuville-aux-

Bois

- Membre : M. Didier BARRÉ, adjoint à Trainou

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra porter une attention particulière à la rédaction du SCOT au niveau du Pays. En effet, ce SCOT permettra aux communes de ne pas à avoir à réaliser diverses études avant de modifier les documents d'urbanisme.

Informations :

- Fleurissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGUET.

Monsieur LEGUET informe le Conseil que le fleurissement de la Commune a évolué avec notamment l'installation de nouveaux bacs à fleurs.

La commission devra étudier l'opportunité de faire participer ou non la commune au concours des villages départementaux fleuris.

- Gendarmerie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGUET.

Monsieur LEGUET et Madame POUSSE informent le Conseil qu'ils représenteront la commune lors de la visite officielle de la gendarmerie de secteur.

- Carte de Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GASTECEL

Monsieur GASTECEL souhaite savoir quel peut être l'utilité des cartes de conseillers qui leur ont été distribuées.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une carte honorifique sans valeur légale, contrairement à la Carte de Maire ou d'Adjoint, mais celle-ci peut être utile pour prouver qu'on est bien conseiller municipal comme par exemple lorsqu'un conseiller effectue des démarches pour une subvention.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été évoqué, la séance est levée à 22h00.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 27 JUIN 2014 À 20H EN SALLE AREA BACCHI**